Insécurité : loi du caïd contre loi de la République

15/07/2010 à 15h34

Emmanuel Roux, Secrétaire général adjoint du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) répond aux questions de Marianne2.

Marianne2 : Tout se passe comme s'il existait en France, non pas des zones de non droit, mais des zones d'un autre droit…

Emmanuel Roux : Oui, c'est la loi du quartier. Une poignée de petits caïds décident ainsi qui a le droit de pénétrer dans tel immeuble. Il peuvent ainsi empêcher certains habitants d'entrer chez eux à certaines heures. Ils contrôlent aussi les échanges : qui peut parler à qui. Ainsi, être vu en en compagnie d'un représentant du bailleur social peut vous valoir des représailles. De même, ils décident quelle fille peut sortir, quelle équipe occupe quel endroit et pour quel type de « bizness ». Il y a un contrôle totalitaire. A cette loi du quartier s'ajoutent la loi du silence, et la loi économique.

La loi du silence veut qu'on ne peut pas porter plainte ou dénoncer certains faits sous peine de représailles. Mais quid de la loi économique ?

Dans certains quartiers, il y a une véritable économie, non pas parallèle, mais dissimulée. Il y a beaucoup de recel, les gens vivent du trafic. Beaucoup profitent indirectement du marché noir : ils y achètent à prix cassés leurs vêtements, leurs téléphones portables, leurs baskets… Du coup, tous sont en quelque sorte « tenus ».

Dans ces endroits, les représentants de l'ordre républicain sont donc vus comme des concurrents ?

Toute présence de service public, que ce soit la police, la poste, les pompiers, mais aussi les associations sportives de la mairie ou le bailleur social, est vue comme une concurrence. C'est pour cela qu'on parle de saturation de l'espace : il faut que dans ces quartiers, plus qu'ailleurs, les services publics soient présents, dans tous les domaines.

Pensez-vous que ces « zones d'un autre droit » sont plus nombreuses qu'il y a dix ans ?

Non. En revanche, la situation s'y est considérablement durcie. On a vu apparaître des armes à feu : c'est un phénomène récent. Face à cela, la police a dû elle aussi se durcir.

Marianne